Janus Henderson
INVESTORS

POLITIQUE RELATIVE AUX RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE

Version : 1.0
Date effective : Janvier 2021

Sommaire

1 Périmètre 1
2 Surveillance et mise en œuvre des critères ESG 1
3 Considérations relatives à l'investissement 1
3.1 Actions 2
3.2 Obligations 2
3.3 Multi-actifs 3
3.4 Gérance et engagement auprès des entreprises 3
3.5 Vote par procuration 4
3.6 Suivi 4
4 Gouvernance et supervision 5
5 Examen périodique 5
6 Remontée d'informations 5
7 Références 5
Contrôle des documents 6

1 Périmètre

Le présent document expose les politiques de la Société concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décision d'investissement pour les fonds domiciliés et commercialisés au sein de l'Union européenne (« **UE** ») et pour les mandats dédiés confiés à Henderson Management Société Anonyme (HMSA), ou lorsque le client est domicilié dans l'UE, conformément à l'article 3 du règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Le préjudice externe des investissements est régi par un régime distinct dans le cadre du SFDR, qui tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement d'une entreprise sur les facteurs de durabilité. De plus amples informations concernant le degré de conformité de la Société aux règles relatives aux principales incidences négatives prévues à l'article 4 du SFDR sont disponibles sur le site janushenderson.com.

2 Surveillance et mise en œuvre des critères ESG

La Société n'applique pas de règles *top-down* et n'adopte aucune approche d'exclusion générale en matière d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »). En revanche, chaque équipe de gestion définit les facteurs ESG qu'elle estime importants pour sa propre approche d'investissement et pour favoriser la croissance durable à long terme des entreprises dans lesquelles elle investit. Les engagements et la responsabilité de l'exécution des facteurs ESG incombent donc aux équipes de gestion concernées. Chaque équipe est responsable de l'articulation de ses objectifs spécifiques dans le cadre de sa déclaration de politique d'investissement. Autrement dit, la mise en œuvre des critères ESG est effectuée au niveau de la stratégie.

La Société encourage et aide les équipes d'investissement à intégrer les facteurs ESG dans leur travail. Ce soutien prend notamment la forme de fonctions centralisées, telles que la gestion des données, la recherche, les plateformes d'investissement et les outils de gestion des risques :

- **Plateforme de recherche interne** : les équipes de gestion sont tenues de partager les recherches ESG produites en interne par les analystes sur une plateforme de recherche centralisée.
- **Équipe Gouvernance et Investissement responsable** : équipe spécialisée dans l'analyse ESG, l'engagement auprès des entreprises et le vote, qui sert de support pour toutes les équipes de gestion. Cette équipe a pour mission de promouvoir l'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble de la Société.
- **Reporting sur les risques ESG** : les données ESG sont intégrées dans les outils de reporting des risques de la Société, et couvrent des questions telles que l'exposition aux entreprises ayant une faible notation ESG, les controverses, l'insuffisance en matière de gouvernance d'entreprise et le risque climatique.
- **Recherche, données et notations ESG** : la Société souscrit des abonnements auprès d'un large éventail de fournisseurs externes d'informations ESG et met ces informations directement à la disposition des équipes d'investissement.

3 Considérations relatives à l'investissement

L'analyse des facteurs ESG fait partie intégrante des capacités d'investissement de la Société, laquelle utilise un processus de recherche fondamentale. La combinaison d'une analyse financière quantitative et d'une évaluation qualitative, tenant compte des éventuels problèmes liés aux facteurs ESG, permet aux équipes d'investissement d'évaluer la valeur intrinsèque d'un titre en toute connaissance de cause.

3.1 Actions

Dans le cadre de leur analyse fondamentale, les équipes d'investissement adoptent une vision à long terme et cherchent à identifier les entreprises qui se distinguent par un avantage compétitif durable, une solide rentabilité potentielle et une équipe de direction favorable aux actionnaires. Dans la mesure où elles comprennent tous les facteurs de performance d'une entreprise, les équipes d'investissement doivent également comprendre les facteurs de risque. L'évaluation des facteurs ESG fait partie intégrante de cette démarche.

La gouvernance est un élément essentiel de l'analyse fondamentale, puisqu'une bonne gouvernance d'entreprise favorise la prise de décisions et le rendement des investissements à long terme. L'interprétation des facteurs environnementaux et sociaux peut varier en importance selon le secteur et la zone géographique dans lesquels une entreprise opère. Néanmoins, en plus des évaluations quantitatives et qualitatives, chaque facteur ESG est un élément de réflexion important pour calculer l'opportunité d'un investissement en actions.

Les facteurs fondamentaux à prendre en compte varient selon la stratégie, et peuvent englober les éléments suivants :

ANALYSE FINANCIERE	Structure du capital, solidité du bilan, croissance des revenus, flux de trésorerie disponible, croissance des bénéfices, retours sur capitaux investis, ratios d'endettement
ÉVALUATION QUALITATIVE	Direction générale, modèle d'entreprise, croissance du secteur, barrières à l'entrée, compétitivité, cycle des produits, cycle macroéconomique
ENVIRONNEMENT	Approvisionnement durable, émissions, utilisation de l'eau, dépendance énergétique, impact réglementaire, gestion des déchets
SOCIAL	Pratiques vis-à-vis des employés, confidentialité des données, sécurité sur le lieu de travail, normes de la chaîne d'approvisionnement, diversité, engagement communautaire, service client
GOUVERNANCE	Normes comptables, droits des actionnaires, structure de vote, transparence, rémunération, indépendance du conseil d'administration
VALORISATION	Actualisation des flux de trésorerie, somme des parties, versement de dividendes, ratio cours/bénéfices, ratio cours/valeur comptable, rendement des flux de trésorerie disponibles, valeur d'entreprise/EBITDA (bénéfices avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement)

3.2 Obligations

En ce qui concerne les obligations, la philosophie d'investissement de la Société est fondée sur la conviction selon laquelle une analyse rigoureuse des facteurs ESG peut améliorer les performances ajustées du risque en réduisant le risque d'investissement et en mettant à jour des opportunités.

L'approche ESG de la Société associe une recherche thématique *top-down*, une évaluation *bottom-up* et un dialogue proactif auprès des émetteurs. L'analyse ESG exclusive réalisée par la Société donne lieu à une notation ESG interne des émetteurs dans lesquels ses équipes crédit investissent. Celles-ci sont partagées au niveau mondial sur notre plateforme obligataire.

Une analyse ESG solide ne consiste pas simplement à évaluer les produits et services proposés par une entreprise, mais doit aussi examiner sa durabilité, sa conduite, sa gouvernance et les autres considérations relatives à la gestion d'une entreprise. L'analyse doit évaluer les divulgations ESG d'une entreprise ainsi que

sa stratégie à venir. En effet, les décisions d'investissement basées uniquement sur des mesures ESG rétrospectives ne sont pas optimales. La Société adopte une approche prospective et dynamique pour analyser les risques et les opportunités liés aux facteurs ESG, ce qui permet à l'équipe de gestion de mieux cerner les conséquences potentielles et les réponses probables des emprunteurs. C'est pourquoi l'équipe de gestion procède à une analyse ESG exclusive et l'intègre dans ses recommandations et processus, en traitant séparément chacun des éléments E, S et G. Les points de vue de l'ensemble des intervenants en matière d'investissement responsable au sein de Janus Henderson Investors, des équipes de recherche obligataire, ainsi que différents outils proposés par des tiers sont intégrés à cette analyse.

Les équipes de gestion évaluent l'importance des risques ESG d'un émetteur, mais se penchent également sur son évolution. Une entreprise qui s'améliore est susceptible d'être plus performante. Une entreprise qui présente des risques importants, avec une tendance à la détérioration, doit être évitée ou vendue. Les équipes d'investissement privilégient une approche pragmatique fondée sur les tendances pour mettre en œuvre leur politique ESG plutôt que de s'appuyer sur des listes d'exclusion globales. Le dialogue avec un émetteur permet aux équipes de vérifier si celui-ci est disposé et apte à gérer des risques importants. Les entreprises sont averties par les équipes d'investissement que les questions ESG constituent un élément important de leur analyse fondamentale et, par conséquent, de leur propension à investir.

3.3 Multi-actifs

La Société gère un large éventail de solutions multi-actifs qui offrent aux clients une diversité de résultats. La mise en œuvre de l'analyse ESG dans ce groupe de stratégies dépend de la façon dont les investissements sont sélectionnés et dont les portefeuilles sont construits. L'équipe Multi-actifs de la Société associe des indicateurs financiers traditionnels à des facteurs ESG non financiers afin d'optimiser les prises de décisions. Ces facteurs aident l'équipe à réduire les risques et à prendre des décisions mieux informées au nom des clients, dans un souci de création de valeur. Trois principes clés composent la pierre angulaire du processus d'intégration ESG de l'équipe :

1. **L'actionnariat actif** : en tant qu'investisseur actif à long terme, la Société considère le vote et les initiatives d'engagement comme un moyen de promouvoir une gouvernance forte, le sens des responsabilités et la gestion des enjeux ESG pertinents.
2. **La gestion des risques** : risque financier et risque ESG sont indissociables. C'est pourquoi, lors de son analyse des titres, la Société se concentre sur les risques ESG importants, c'est-à-dire ceux qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière ou les performances opérationnelles d'une entreprise.
3. **Les opportunités d'investissement** : parallèlement à la réduction des risques, on trouve des opportunités d'investissement dans les nouvelles technologies ou les entreprises disruptives spécifiquement axées sur l'amélioration des conséquences environnementales ou sociales. Du point de vue des performances, de plus en plus de données montrent également que les entreprises dont les pratiques ESG s'améliorent peuvent être réévaluées positivement. Elles offrent ainsi un potentiel de performance plus élevé dans la mesure où le marché constate que les risques au sein de l'entreprise ont été réduits.

3.4 Gérance et engagement auprès des entreprises

La gérance fait naturellement partie intégrante de l'approche active et à long terme de la Société en matière de gestion des investissements. Des pratiques d'actionnariat fortes, comme l'engagement auprès des dirigeants d'entreprise ou le vote par procuration, peuvent aider à protéger et améliorer la valeur actionnariale sur le long terme. La Société soutient un certain nombre de codes de bonne conduite, tels que ceux du

Royaume-Uni ou du Japon, ainsi que des initiatives plus répandues à l'échelle mondiale, notamment les principes des Nations-Unies pour l'investissement responsable.

Les équipes d'investissement développent naturellement des relations à long terme avec la direction des entreprises dans lesquelles elles investissent. En cas de réserves sur les pratiques ou les performances d'une entreprise, ces équipes cherchent à tirer parti de ces relations constructives en intervenant auprès de la direction de l'entreprise ou en exprimant leur point de vue par le biais d'un vote sur les propositions de la direction ou des actionnaires. L'intensification des activités d'engagement dépend de la situation particulière de chaque entreprise.

3.5 Vote par procuration

Les régimes de gouvernance d'entreprise varient considérablement en fonction de facteurs comme le système juridique, l'étendue des droits des actionnaires et le niveau de dispersion de l'actionnariat. La Société adapte ses pratiques de vote et d'engagement en fonction du marché et est particulièrement attentive aux codes de bonnes pratiques en vigueur sur les marchés locaux. Elle estime cependant que certains principes clés sont universels :

- Divulgation et transparence
- Responsabilités du Conseil d'administration
- Droits des actionnaires
- Audit et contrôles internes

Un élément clé de l'approche de la Société en matière de vote par procuration est le soutien de ces principes et la promotion des intérêts à long terme du client.

La Société sait également que, dans certains cas, une action commune des différents actionnaires peut se révéler plus efficace qu'une intervention individuelle. Cela est particulièrement vrai lorsque les actionnaires ont un intérêt commun bien défini. Le cas échéant, la Société collabore de manière proactive avec d'autres investisseurs sur des sujets de gouvernance et d'autres problématiques environnementales et sociales, de manière directe ou par le biais d'organismes professionnels.

La Société a mis en place un Proxy Voting Committee (Comité de vote par procuration), responsable des positions adoptées sur les principales questions soumises au vote et de l'élaboration de lignes directrices supervisant le processus de vote. Ce comité est composé de représentants de la gestion de portefeuilles, de la gouvernance d'entreprise, et des services comptables, juridiques et de conformité. En outre, ce comité est chargé de surveiller et de résoudre les éventuels conflits d'intérêts liés au vote par procuration. Des liens directs vers les registres de vote sont disponibles sur les sites Internet de la Société dans les juridictions concernées.

3.6 Suivi

Les équipes d'investissement de la Société définissent et réévaluent régulièrement leurs priorités en matière d'ESG. Celles-ci sont incluses dans les revues des processus centralisés de gestion des risques et de suivi des performances. Les équipes d'investissement procèdent à un suivi périodique des portefeuilles des clients et prennent des mesures correctives en cas d'incohérence avec les priorités ESG définies dans la déclaration de politique d'investissement concernée.

4 Gouvernance et supervision

L'ESG Investment Oversight Group (comité chargé de la surveillance des investissements ESG) supervise l'intégration des critères ESG au sein des activités d'investissement de la Société et est responsable du suivi, du reporting et de l'évaluation des aspects liés à la mise en œuvre des critères ESG dans les processus d'investissement. Ce comité est composé de responsables de l'investissement venant de toute l'entreprise, sous la supervision du Directeur mondial de la gestion.

Le Front Office Governance and Risk Committee (comité de gouvernance et de gestion des risques du front office) est responsable en dernier ressort des politiques et procédures du front office de la Société, et notamment des risques de durabilité et de l'intégration de ceux-ci dans la prise de décision en matière d'investissement.

5 Examen périodique

La présente politique sera examinée par la Société au moins une fois par an ou selon les besoins.

6 Remontée d'informations

Tout manquement à une quelconque politique de la Société doit être signalé immédiatement par les employés dès sa constatation au moyen du formulaire de gestion des incidents prévu dans le cadre du système de gouvernance, de gestion des risques et de conformité. Les employés peuvent également transmettre des informations anonymes en composant un numéro d'appel gratuit. Tout manquement de la part d'un employé à l'obligation de signaler une violation de la politique peut entraîner des sanctions disciplinaires.

7 Références

La Société dispose d'autres politiques et documents relatifs aux enjeux de développement durable :

- Principes d'investissement ESG
- Politique de JHI en matière d'investissement responsable
- Déclarations de politique d'investissement spécifiques aux fonds et stratégies

Des informations complémentaires, dont la Déclaration relative aux critères ESG et les Principes d'investissement ESG de la Société, sont disponibles sur le site janushenderson.com

Contrôle des documents

Responsable de la politique	Directeur des investissements
Auteur	Gérant senior, Contrôles et Gouvernance Front Office
Approbation	Comité Gouvernance et Risque Front Office
Date de la dernière révision	Janvier 2021
Date de la prochaine révision	Janvier 2022

Historique des versions

Version	Changement
1.0	Publication de la politique de la Société relative aux risques en matière de durabilité

Janus Henderson Investors
32 rue des Mathurins, 75008 Paris, France
Tél : +33 (0)1 53 05 41 30

4 place du Bourg de Four, 1204 Geneve, Suisse
Tél : +41 22 810 82 89

Confiserie Namur, 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Luxembourg
Tél : +352 26 19 21 24

Informations importantes

Les points de vue présentés s'entendent à la date de publication. Aucune des informations contenues dans ce document ne constitue ni ne doit être interprétée comme une recommandation. Le présent document ne constitue pas une recommandation quant à la vente ou l'achat d'un placement quelconque et ne fait pas partie d'un contrat de vente ou d'achat d'un quelconque placement. Les performances passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures. Tout investissement comporte des risques de perte de capital et de fluctuation de valeur.

Tous les produits ou services ne sont pas disponibles dans toutes les juridictions. Ce document ou les informations qu'il contient peuvent faire l'objet de restrictions légales, et ne peuvent être reproduits ou mentionnés sans autorisation écrite expresse ou utilisés dans toute juridiction ou circonstance où leur utilisation serait illégale. Janus Henderson décline toute responsabilité en cas de distribution illégale du présent document à des tiers, dans son intégralité ou en partie. Le contenu n'a pas été approuvé ou avalisé par l'un des organismes de réglementation.

Janus Henderson Investors est le nom sous lequel les produits et services d'investissement sont fournis en Europe par Janus Capital International Limited (no d'enregistrement 3594615), Henderson Global Investors Limited (no d'enregistrement 906355), Henderson Investment Funds Limited (no d'enregistrement 2678531), Henderson Equity Partners Limited (no d'enregistrement 2606646), (chacune enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles au 201 Bishopsgate, Londres EC2M 3AE et réglementée par la Financial Conduct Authority) et Henderson Management S.A. (no d'enregistrement B22848, 2 rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, et réglementée par la Commission de surveillance du secteur financier). Les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés pour notre protection mutuelle, pour améliorer notre service client et à des fins de tenue de registre réglementaire.

Henderson Management S.A. est autorisé à exercer ses activités en France par l'intermédiaire de sa succursale française conformément aux dispositions du passeport européen pour les fournisseurs de services d'investissement en vertu de la Directive 2004/39 du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers. L'agence Française de Henderson Management S.A. est enregistrée en France en tant que Société Anonyme d'un Etat membre de la CE ou partie à l'accord sur l'espace économique européen avec un numéro d'enregistrement 848 778 544 R.C.S. Paris et le siège statutaire à 32 rue des Mathurins, 75008 Paris, France.

Janus Henderson et Knowledge Shared sont des marques déposées de Janus Henderson Group plc ou de l'une de ses filiales. © Janus Henderson Group plc.

GC-0321-112057 01-31-2022